

VIDE

GRENIER

à Tillières (49)

Salle des sports et
des fêtes

ENTREE
GRATUITE

Dimanche 09 Novembre 2025

09h-17h Arrivée des exposants à 8h

Informations :

6€ l'emplacement de 3 mètres
Restauration sur place/ Boissons
et gourmandises



Renseignement et inscription

sur animation.acrobatils@gmail.com ou au 06 16 42 39 14

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE GRENIER DU 09 NOVEMBRE 2025 À TILLIERES ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION LES ACROBA'TILS

Nom Prénom.....
Adresse
Code Postal Ville
Tél Adresse mail

Souhaite réserver emplacement(s) de 3mètres linéaires) x 6€ = €

Si inscription par mail : Envoyer votre chèque (à l'ordre d'ACROBAT'ILS) ainsi qu'une copie Recto/Verso de votre carte d'identité, à l'adresse suivante :

Familles Rurales « Les Acroba'Tils »
27 rue du Commerce - Tillières
49230 Sevremoine

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne pas avoir déjà participé à deux autres manifestations précédemment dans l'année 2025
- avoir pris connaissance du règlement et l'accepter

Fait à : le / /2025

Signature obligatoire :

(Précédée de la mention "Lu et Approuvé")

Inscription possible jusqu'au 31 Octobre 2025, dans la limite des emplacements disponibles

RÈGLEMENT DU VIDE GRENIER

- L'accueil des exposants débutera à 8h00.
- L'inscription sera définitive dès réception du paiement. En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué.
- Toute personne ne respectant pas ce règlement devra quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an conformément à la loi (article L310-2 du code du commerce).
- Chaque inscrit sera avisé en cas de modification au moins 48h avant la manifestation si adresse mail donnée lors de l'inscription.
- La taille des emplacements est définie selon le site choisi : Manifestation à l'intérieur : emplacement de dimensions 3m x 2m Emplacements Salle des sports + Salle des fêtes
- Les emplacements seront attribués et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire. Chaque exposant s'engage à ne pas détériorer celui-ci et à le laisser propre au moment du départ.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations.
- Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles : vente d'animaux, armes, nourriture, CD et jeux gravés (copies), produits inflammables, etc... Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel lié à un non-respect de cette règle.
- Toute personne devra justifier son identité en remettant une copie Recto/Verso de sa carte d'identité.
- Ces informations seront collectées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposé en préfecture. (Article R321-9 du code pénal).
- Ce bulletin d'inscription fait foi d'attestation sur l'honneur.